

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 114 (1981)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mathematik an Primarschulen

Die Studienkommission für die Erneuerung des Mathematikunterrichts an Primarschulen arbeitet seit 1968 im Auftrag der Erziehungsdirektion unter Verantwortlichkeit der Lehrmittelkommission für deutschsprachige Primarschulen. Sie kann sich auf verschiedene Arbeitsgruppen und auf Dienststellen der Erziehungsdirektion abstützen.

Die Arbeitsgruppe Mathematik 1. und 2. Schuljahr (14 Mitglieder) schliesst im Frühjahr ihre Arbeit ab. Das definitive Lehrmittel für das 2. Schuljahr wird erscheinen. Die Arbeitsgruppe Mathematik 3. und 4. Schuljahr (11 Mitglieder) hat das Konzept für diese beiden Schuljahre entwickelt und arbeitet nun definitive Lehrmittel aus.

Das Amt für Unterrichtsforschung hat, durch Umfragen in der Lehrerschaft über Erfahrungen mit den provisorischen Lehrmitteln, Grundlagen für die Überarbeitung dieser Lehrmittel zusammengestellt.

Die Arbeit an den Lehrmitteln der Unterstufe wird von einer interkantonalen Beratergruppe begleitet.

Die Arbeitsgruppe Mathematik 5. bis 7. Schuljahr (8 Mitglieder) hat zusammen mit rund 30 Lehrern Versuchslehrmittel erprobt. 1983 soll das 5. Klassen- und 1984 das 6. Klassenlehrmittel als Alternative zum bisherigen Rechenbuch erhältlich sein. Im jetzigen Zeitpunkt

wird das provisorische Lehrmittel für das 6. Schuljahr zusammengestellt.

Auf allen Schulstufen wird der Kontakt zum Kurskader der Einführungs- und Fortbildungskurse gesucht, damit Erfahrungen aus den Kursen mit Praktikern in den Arbeitsgruppen berücksichtigt werden können.

Verbindungen zu verschiedenen Fachgruppen werden aufgenommen und gepflegt: Fachkommission Mathematik Sekundarschule, Fachgruppe Mathematik Lehrplan, Berufsschule, Seminar (Fachdidaktik), Interkantonale Kommissionen.

Durch dieses breite Abstützen können viele Anregungen und Wünsche entgegengenommen und verarbeitet werden. Es verstreicht aber auch viel Zeit, bis Neues vorgestellt werden kann.

Auch Ihre Anregungen und Wünsche, Ihre Kritik und Ihre Vorschläge interessieren uns. Vielleicht möchten Sie in irgend einer Form, z.B. Kursarbeit, Ausprobieren von Versuchslehrmitteln usw. mitarbeiten?

Kontaktadresse: Staatlicher Lehrmittelverlag, z.H. Studienkommission Mathematik, 3000 Bern 25, Postfach.

Später möchten wir an dieser Stelle einige Vorschläge für den Mathematikunterricht auf der Oberstufe vorstellen.

Für die Studienkommission
für den Mathematikunterricht an Primarschulen:
Fritz Marti

L'Ecole bernoise

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois d'avril 1981

1.14.1

Activités créatrices manuelles – Education artistique. MM. L. Monnier et J.-R. Moeschler. Du 27 avril au 2 mai.

2.6 (5.64.32)

La presse à l'école. M. C. Furnal. Les 6 et 7 avril à Lausanne.

5.26

Patchwork (USPM JB BR). Vacances de printemps, Grandval.

5.36

Dentelle de frivolité (ACBMO). M^{me} L. Hagmann. Les 1, 8 et 29 avril, 6 et 13 mai à Bienne.

5.78.4

Gestion commerciale: comptabilité simple et double CISAP. Le 10 avril à Berne.

Inhalt – Sommaire

Mathematik an Primarschulen	65
Centre de perfectionnement du corps enseignant	65
Mise au point/SEJB	66
Communications du Secrétariat	66

5.82.2

Peinture – Dessin. M^{me} G. Monnier. Dès le 15 avril à Bienne.

5.102.6

Excursion à ski en montagne (haute route AEPSJB). M. J. Simonin. Du 11 au 16 avril.

5.103.1

De l'ancien régime à l'Etat fédéral 1750-1850. MM. F. de Capitani, L. Burgener et P. Chopard. Le 25 avril à La Neuveville.

5.104.2

Détermination botanique. M. E. Grossenbacher. Dès le 22 avril.

5.104.4

Flore d'excursion pour débutants. M. E. Grossenbacher. Dès le 25 avril.

5.108.5

L'éducation préscolaire et la théorie de Piaget. M^{lle} C. Kamii. Dès le 24 avril à Bienne.

5.110.2

Bijouterie rustique. M. P.-A. Pingoud. Du 6 au 11 avril à Moutier.

5.110.4

Dentelle aux fuseaux. M^{me} H. Bernasconi. Dès le 24 avril à Bienne.

5.110.7

Ikebana, initiation (arrangements floraux). M^{mes} T. Blum et G. Sambeth. Les 7, 8 et 9 avril à Bienne.

Le directeur: W. Jeanneret

Mise au point / SEJB

En réponse à l'article paru dans l'«Ecole bernoise» N° 51/52 relatant les débats du CC SEJB du 29 octobre 1980 et par souci d'objectivité, le groupe SEB «Enseignants au chômage» se permet de préciser ces quelques points:

- Nous avons envoyé notre enquête à tous les brevetés de l'Ecole normale de Bienne en 1976, 1977, 1978 et 1979 et à quelques enseignants brevetés de l'Ecole normale de Delémont, mais travaillant dans notre région.
- Nous avons eu d'excellents contacts, dépourvus d'hostilité, avec le groupe enseignants VPOD, sans subir de manœuvres de récupération. Toutefois, nous avons trouvé, à la VPOD, un climat éminemment syndicaliste, ce que nous ne ressentons pas aussi nettement à la SEJB.
- Nous ne connaissons pas de collègues refusant «systématiquement» de s'annoncer à la Centrale de remplacements.
- Nous nous demandons si notre travail est efficace puisque, d'une part, la section SEB de Moutier ne nous a pas communiqué les noms de ses deux délégués et que, d'autre part, nous pouvons lire que «le seul problème (empêchant la mise sur pied d'un stage linguistique d'enseignants de langue française dans la partie alémanique du canton de Berne) est le petit nombre de collègues sans place».

Pourtant, le 84% des collègues qui nous ont répondu n'ont pas de place stable.

Yvette Liechti, Claire Maurer,
Madeleine Wälebli, Stéphane Elsig

Le CC SEJB tient à préciser que le compte rendu publié dans l'«Ecole bernoise» N° 51/52 du 19 décembre 1980 est conforme à ce qui a été déclaré lors de la séance du 29 octobre 1980 par les membres du groupe «Enseignants au chômage» et à ce qui a été porté au procès-verbal approuvé le 18 novembre 1980, et qu'il reflète l'impression ressentie par les membres du Comité central de la SEJB.

CC SEJB

Mitteilungen des Sekretariates

Extrait des délibérations du Comité cantonal de la SEB

Séance du mercredi 28 janvier 1981
Présidence: Ulrich Thomann

Le président ouvre la séance en adressant ses félicitations à la représentante des maîtresses d'écoles enfantines qui vient d'être élue à la présidence du Grand Conseil communal de Spiez. Il félicite également d'autres sociétaires qui ont été appelés à des postes de confiance analogues. Il signale quelques publications de la Direction de l'instruction publique: enquête concernant la situation

Communications du Secrétariat

professionnelle des jeunes enseignants, études sur le projet pilote de classes enfantines dans les régions à faible densité de population et «Reformzytig» N° 3 sur la formation des maîtres primaires. Il donne connaissance d'une lettre du directeur de l'Instruction publique dans laquelle il remercie la Société des enseignants bernois pour la manière dont elle a contribué au succès de la récente votation cantonale sur le déplacement de l'Ecole normale de Berne sur le Lerbermatt.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière séance, le Comité cantonal discute brièvement des affaires scolaires de la session de février. Les collègues députés en seront informés lors du traditionnel dîner de travail avec la SEB.

Début de l'année scolaire

Le Comité cantonal prend connaissance du fait que les adversaires du projet de déplacement du début de l'année scolaire au 1^{er} août commencent à se manifester. Souhaitant une information aussi large que possible et des débats ouverts et objectifs, il prend acte avec satisfaction de ces réactions. Il est bon que tous les membres de la société et les citoyens puissent juger des avantages et des inconvénients du projet. Il considère que les textes et les cartes publiés dans l'«Ecole bernoise» par le collègue mandaté par la DIP sont une contribution à la discussion et rejette une proposition qui visait à faire payer ces textes à la Direction de l'instruction publique. Il ouvrira également gratuitement les colonnes de nos journaux corporatifs aux adversaires du projet qui voudront publier leur point de vue.

Le Comité cantonal accepte que le délégué de la Direction de l'instruction publique, M. Peter Vauthier, cherche à entrer en contact avec les sections de la SEB. Il est évident que les sections restent entièrement libres d'accepter ou non.

Le projet de décret soumis actuellement aux députés par le Conseil exécutif tient compte de la plupart des propositions de la SEB. C'est la raison pour laquelle le Comité cantonal n'en discute pas longuement. Seul, le semestre de formation supplémentaire pour les élèves des écoles normales, durant la période transitoire, soulève quelques critiques: il y aurait lieu de donner aux élèves la possibilité d'accomplir un stage à l'étranger, d'exercer une certaine pratique dans le domaine social ou d'acquérir des expériences dans le monde professionnel extra-scolaire.

Phase complémentaire de formation

Le groupe de travail de la SEB «Réforme de la formation des maîtres primaires» a évalué tout un classeur de prises de position des sections, des organisations de degrés, de groupements isolés ou de sociétés au sujet du rapport de la Direction de l'instruction publique concernant la planification d'une phase complémentaire de formation pour les maîtres primaires. Il a résumé des réponses très claires et a élaboré des propositions en vue d'une prise de position de la SEB et de la poursuite du travail.

Le président du Comité cantonal adresse des remerciements à tous les membres du groupe de travail pour leur intense activité, et en particulier à son président Hans Perren. Le Comité cantonal lui octroie une indemnisation de l'ordre de grandeur d'environ une semaine de remplacement.

Il décide, en outre, de transmettre tel quel le rapport à la Direction de l'instruction publique. Dans sa prise de position, il précise

- que l'idée d'une phase complémentaire de formation après un certain temps de pratique autonome correspond à un réel besoin et se justifie pour toutes les catégories d'enseignants,
- que la formation de base doit conduire à un brevet complet et qu'aucune matière essentielle ne peut être reportée de la phase initiale de formation sur une phase complémentaire,
- que le corps enseignant rejette toute forme de vicariat et de dispositions particulières pour les maîtres primaires et qu'il n'est possible de prévoir aucune solution transitoire en vue d'une année complémentaire de formation,

- que, dans la formation des enseignants bernois, les conditions actuelles ne tiennent compte de manière appropriée ni des besoins d'une formation commune, ni des exigences différentes des diverses catégories d'enseignants et que cela causerait, en particulier aux maîtres primaires, de grands désavantages qu'il y a lieu d'éviter,

- et que le corps enseignant bernois, dans sa grande majorité, préfère des phases de formation cohérentes au système des unités capitalisables qui provoquerait l'agitation et risquerait d'être associé d'une manière ou d'une autre à la fréquentation de cours de vacances.

Se basant sur ces faits, la SEB demande:

- a) d'achever la réforme de la formation des maîtres primaires en cinq ans à l'école normale;
- b) de fixer dans la loi, pour toutes les catégories d'enseignants, le droit à des phases complémentaires de formation récurrente et facultative;
- c) de tenir compte de l'exigence légitime des maîtres primaires d'une prolongation ultérieure de leur formation dans le cadre de la conception globale de la formation de toutes les catégories d'enseignants;
- d) d'accorder à la SEB une réelle possibilité de participation à tous les travaux.

Hans Perren, président du groupe de travail de la SEB, lourdement chargé par le travail accompli jusqu'à présent, a démissionné. Le Comité cantonal le remercie, ainsi que ses collaborateurs, des précieux services qu'ils ont rendu à la société. Il décide de maintenir en vigueur le système des représentants des sections et d'engager à nouveau le groupe de travail cantonal à présenter des projets concrets.

Certificats d'enseignement des branches à option

Les organes directeurs de la société ont pris connaissance d'environ 50 pages de prises de position à propos de l'enquête de notre commission au perfectionnement au sujet des certificats d'enseignement des branches à option. L'opinion des enseignants bernois est claire: le système actuel doit être changé. Dès que les prises de position des enseignants de la partie française du canton seront connues, le Comité cantonal rédigera un projet de décision de la Société à l'intention de l'Assemblée des délégués.

Grille horaire

Le Comité cantonal soutient une prise de position des enseignants du Jura bernois à propos de la grille horaire du plan d'études des écoles secondaires. Il demande que les intérêts des maîtresses d'ouvrages et des maîtresses en économie familiale soient pris en considération de manière convenable. Depuis de nombreuses années, la SEB s'oppose à ce que l'enseignement des branches artistiques et manuelles soit toujours davantage sacrifié au profit des branches intellectuelles.

Société des maîtres de gymnase

Le Comité cantonal souhaite plein succès au nouveau président de la Société bernoise des maîtres de gymnase, le Dr Arthur Reber de Bienne, dans l'exercice de son mandat. Il remercie l'ancien président, le Dr Peter Mürner, élu secrétaire de l'Université.

Classes de perfectionnement

Les maîtres des classes de perfectionnement aimeraient former un groupe de branche et pouvoir présenter des propositions dans le cadre des rencontres de la SEB avec la Direction de l'instruction publique. Le Comité cantonal accepte ces deux requêtes.

Centre de rencontre

Un groupe d'enseignants biennois souhaite aménager un centre de rencontre et de documentation. La SEB appuie sans réserve cette initiative. Elle correspond aux buts que s'était fixée la société en 1832 déjà et pourrait permettre un renouveau de l'activité des sections. La SEB ne doit pas seulement être une machine cantonale à organiser des consultations. Le maître isolé doit trouver en son sein des collègues avec lesquels il pourra discuter ses problèmes professionnels et trouver une aide personnelle.

Allègement pour raison d'âge

Une section relève à nouveau l'inconvénient que seuls les maîtres à plein temps ont droit à l'allègement pour raison d'âge. A plus d'une reprise la SEB a déjà tenté d'obtenir que le nombre d'heures obligatoires pour les enseignants de plus de 50 ans soit réduit de deux leçons hebdomadaires. Le résultat en serait qu'un maître avec 20 leçons toucherait, par exemple, un traitement de 20/26 et non de 20/28 comme actuellement. Il bénéficierait ainsi d'un allègement proportionnel pour raison d'âge. Jusqu'à présent, nous n'avons pas réussi à faire passer nos propositions. Les organes directeurs de la société continueront cependant à œuvrer pour atteindre ce but.

Réclame dans l'«Ecole bernoise»

Avant Noël, l'imprimerie a fait à nouveau paraître dans l'«Ecole bernoise» un avis indiquant que la SEB ne prenait aucune responsabilité pour le matériel d'information et de propagande externe à la société et le laissait à l'appréciation des membres. Quelques collègues s'en sont fâchés et se sont déclarés mécontents des renseignements qu'ils avaient obtenus. Le Comité cantonal est d'accord de soumettre ce problème aux sections concernées, ainsi que les éventuelles requêtes en vue d'encartage de réclame.

Conférence des présidents de l'ASE

Le secrétaire central a informé, le 31 janvier 1981, la Conférence des présidents de l'Association suisse des enseignants des modalités de la retraite anticipée volon-

taire dans le canton de Berne. Lors de cette séance ont également été abordés les problèmes de l'évolution du salaire réel, de la statistique des traitements de l'ASE et d'une éventuelle carte de membre de l'ASE. Les présidents des organisations d'enseignants du Nord-Ouest de la Suisse (LONOWE) ont discuté des problèmes communs et de la poursuite de la collaboration avec la Direction de l'instruction publique de leur région. Le Comité cantonal en a été informé.

Assistance juridique

Dans deux cas de réélection dans le Jura bernois, les organes directeurs ont donné leur accord pour des recours au Conseil exécutif. Le Comité cantonal approuve la rédaction d'une lettre à la Direction de l'instruction publique dans laquelle la SEB demande des renseignements afin de protéger des intérêts financiers des enseignants concernés.

Il souhaite que la SEB, à l'avenir, ne dispose que d'un conseiller juridique et rejette l'idée d'un partage géographique. Il charge le président et le secrétaire central de prendre les contacts nécessaires afin de trouver un successeur à M^e Rindlisbacher.

Rapport annuel

Le Comité cantonal approuve le projet de rapport annuel 1980 de la SEB mis à jour par le Comité directeur.

Assurance scolaire

Une interpellation parlementaire a soulevé le problème de la double assurance des élèves (par les parents et par la commune). La discussion au sein du Comité cantonal confirme que cela a souvent donné lieu à des critiques. La SEB souhaite que l'assurance reste obligatoire pour les communes, mais que les prestations minimales soient adaptées périodiquement et que toutes les manifestations soient couvertes. Elle demande que, en cas d'assurance privée éventuelle, un rabais correspondant puisse être accordé sur les primes.

Révision des plans d'études

Lors de la prochaine rencontre avec la Direction de l'instruction publique les problèmes de l'organisation d'une consultation au sujet des idées directrices et des grilles horaires des nouveaux plans d'études seront discutés.

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*

Adaptation française: *Yves Monnin*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnegasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breitenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunnegasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunnegasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.